



INSERTION, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, RECLASSEMENT

Au cours de sa carrière, un agent peut rencontrer des difficultés à travailler dans de bonnes conditions par suite de soucis de santé, de handicap ou de conséquences liées à un accident.

Pour prévenir les situations d'inaptitude ou de désinsertion professionnelle de vos agents, quel que soit leur statut, l'équipe pluridisciplinaire du Pôle Santé au travail vous propose une offre de services adaptée à chaque situation.

VOS OBJECTIFS

- Rechercher des alternatives de maintien dans l'emploi ou le reclassement d'agents confrontés à des situations d'inadéquation à un poste du fait d'un handicap, de difficultés de santé, de restrictions médicales ;
- Adapter les conditions de travail de l'agent à sa santé tout en tenant compte des contraintes de la collectivité et de son organisation ;
- Remplir vos obligations légales en matière d'aménagement de poste ou de reclassement.

LES ENJEUX

Pour l'agent : préserver de manière durable sa dynamique professionnelle et ses conditions de travail ;

Pour la collectivité : conserver l'expertise et les compétences de vos agents tout en assurant la continuité et la qualité des services apportés à la population.

NOS SOLUTIONS

- Proposer une expertise, en équipe pluridisciplinaire, sur des situations individuelles ;
- Apporter un soutien technique et réglementaire aux élus et aux responsables des Ressources humaines ;
- Suggérer des aménagements de poste de travail : organisation du service, choix du matériel technique, étude ergonomique ;
- Accompagner les reconversions et transitions professionnelles : bilan professionnel et bilan de compétences ;
- Mobiliser les outils et les financements possibles du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

BÉNÉFICIAIRES

- ✓ Collectivités affiliées
- ✓ Collectivités non affiliées accompagnement au dispositif PPR (Période de Préparation au Reclassement)
- ✗ Fonction publique d'État et hospitalière

TARIFICATIONS

Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site Internet du centre de gestion : cdg28.fr

 Financement du FIPHFP pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés



CONTACT

Pôle Santé au travail

02 37 91 50 06

handicap@cdg28.fr

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir
Maison des Communes
9, rue Jean Perrin • 28600 Lusigny



UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Bénéficiez de l'expertise et de toutes les compétences de notre équipe pluridisciplinaire :

- conseiller en insertion et maintien dans l'emploi ;
- correspondant handicap ;
- psychologue ;
- spécialiste en Ressources humaines ;
- médecin du travail ;
- ingénieur prévention.

La prestation *Maintien dans l'emploi* concerne les agents bénéficiant d'une reconnaissance de handicap ou d'un avis médical émanant du médecin du travail.

Son coût est pris en charge par le Fonds pour l'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), elle n'appelle pas de participation financière des collectivités et établissements publics affiliés.